



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 41658

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur le cout de la retraite professionnelle anticipee des anciens combattants d'Afrique du Nord. La commission tripartite, mise en place par le Premier ministre le 13 septembre 1995, vient d'indiquer que le cout d'une telle mesure s'eleverait a 151 milliards de francs sur huit ans, ce qui constitue une charge tres elevee, particulierement en periode de maitrise des depenses publiques. Cependant, le front uni des organisations nationales representatives des anciens combattants d'Afrique du Nord a presente une solution dont le cout s'eleverait a 36 milliards sur six ans, s'appuyant, indique-t-il, sur les memes donnees que celles utilisees par le rapporteur. Aussi, il souhaiterait savoir, d'une part, les raisons de cette si grande difference d'estimation et, d'autre part, quelles suites concretes le Gouvernement entend donner a ce rapport et aux demandes des associations des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Texte de la réponse

La commission tripartite avait evalue a 151 milliards de francs le cout de l'anticipation de la retraite professionnelle souhaitee par les anciens combattants d'Afrique du Nord. Meme en s'attachant a la reduire par des modifications qui posaient par ailleurs des problemes juridiques et d'equite aussi serieux qu'insurmontables, il est clair que l'effort financier qui aurait ete demande aux contribuables serait sans commune mesure avec les efforts deja realises pour d'autres categories de Francais par les gouvernements precedents, quels qu'ils aient ete. Il faut en avoir conscience. Il devenait evident qu'il convenait de rechercher d'autres voies. Aussi, des la fin des travaux de la commission les services du ministere delegue aux anciens combattants et victimes de guerre se sont-ils mis en rapport avec ceux du ministere du travail et des affaires sociales pour trouver des solutions. Les deux ministres ont recu ensemble le 23 juillet les representants du Front uni, qui ont egalement ete recus en audience par le Premier ministre le 1er aout dernier, en presence du ministre delegue. Cette reunion a permis d'examiner les attentes du monde combattant et les reponses que peut y apporter le Gouvernement. Le Premier ministre a decide une serie de mesures de solidarite de la nation en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord qui rencontrent aujourd'hui des difficultes economiques et sociales. Ces mesures sont en preparation. S'agissant de la retraite anticipee, telle qu'elle resulte des travaux de la commission tripartite, les representants du Front uni ont donne acte au Premier ministre de ce que les contraintes economiques et budgetaires actuelles ne permettaient pas sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Guillet Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41658

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4044

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4791